



Admission en formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Livret d'information et d'inscription

Formation Aide-Soignant

Cursus complet / Cursus partiel / Cursus passerelle



INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT 7 boulevard des Nations 68093 MULHOUSE Cedex

1 : 03 89 32 46 46

Directrice IFAS - IFAP Muriel BRINGUET mbringuet@arfp.asso.fr

Assistante Administrative IFAS - IFAP Belmira GOMES DE MIRANDA bgomes@arfp.asso.fr

Rentrée JANVIER 2026

Note à l'attention du candidat

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour l'admission en formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant à l'institut de formation du Centre de Réadaptation de Mulhouse pour la rentrée de JANVIER 2026.

Nous vous invitons à envoyer votre dossier complet 15 jours avant la date de clôture afin de pouvoir éventuellement régulariser les pièces manquantes ou non conformes.

Conformément aux arrêtés du 22 octobre 2005 du 7 avril 2020 et du 5 février 2021

INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions	21 JUILLET 2025
Clôture des inscriptions pour les candidats se présentant aux épreuves de sélection.	
Conditions générales	Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au D iplôme d' É tat d' A ide-Soignant. Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
Candidats résidant dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger	Pour les candidats résidant dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger, l'institut peut organiser l'épreuve d'admission (entretien) par visioconférence, sous la responsabilité des représentants de l'État, sous réserve qu'elles se passent aux horaires de la métropole.

Pas de clôture des inscriptions :

• pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction hospitalière et agents de service relevant de la formation hospitalière continue justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicosociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Ils sont dispensés de l'épreuve de sélection et sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation. Un minimum de 20% des places autorisées par la Région Grand Est sont réservées à ces candidats. Sur dossier, voir liste des pièces à fournir page 5.

Liste des diplômes permettant un allégement de la formation – Pour les candidats titulaires d'un diplôme nommé ci-dessous, l'institut met en place un parcours de formation partiel et individualisé :

DEAP - Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

BAC PRO ASSP - Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne"

BAC PRO SAPAT - Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires"

ASMS - Titre professionnel d'agent de service médico-social

ADVF - Titre professionnel d'assistant de vie aux familles

DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

DARM - Diplôme d'assistant de régulation médicale

DEA - Diplôme d'État d'ambulancier

Les dossiers et les pièces à fournir sont à adresser :

A l'Institut de Formation Aide-Soignant du CRM Belmira GOMES DE MIRANDA 7 boulevard des Nations 68093 Mulhouse Cedex

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

PIECES A FOURNIR

Pour les candidats se présentant <u>AUX EPREUVES DE SELECTION</u>
Fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée, avec une photo d'identité agrafée datant de moins d'un an <i>(voir page 10)</i>
RQTH (copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
Photocopie lisible, recto verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou d'un titre de séjour
Curriculum vitæ détaillé du candidat
Lettre de motivation manuscrite
 Document manuscrit, deux pages maximum: * décrivez les éléments du contexte de la situation personnelle ou professionnelle retenue ou de votre projet professionnel (précisez les grandes lignes de la situation ou du projet professionnel) * expliquez les liens entre votre(vos) expérience(s), la formation et le métier d'aide-soignant, les valeurs professionnelles
Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation
Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive) en lien avec la profession d'aide-soignant

PIECES A FOURNIR Pour les **AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS** qualifiés de la fonction publique hospitalière et les **AGENTS DE SERVICE** justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicosociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes. ☐ **Fiche d'inscription** dûment remplie, datée et signée, avec une photo d'identité agrafée datant de moins d'un an (voir page 10) ☐ RQTH (copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ☐ Photocopie lisible, recto verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou d'un titre de séjour ☐ Curriculum vitæ détaillé du candidat

Vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter

□ Attestation de travail

Belmira GOMES DE MIRANDA – poste 4771 **2** 03 89 32 46 46 - BGomes@arfp.asso.fr

Appels du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 - mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

HOW de HAISSANCE :	Prénoms :	Page 1 sur 2

NOM de NAISSANCE :	Prénoms :	Page 2 sur 2

MODALITES DES EPREUVES DE SELECTION Conformément aux arrêtés du 7 avril 2020 et du 5 février 2021

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien (15 à 20 minutes) destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidats à suivre la formation.

RESULTATS

A l'issue de l'étude des dossiers, le jury établit une liste principale.

La liste des candidats déclarés admis est affichée à l'Institut au CRM dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats. Toutes notes en dessous de 10 sera éliminatoire.

Date d'affichage des résultats : 04 DECEMBRE 2025 - 10 heures

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de son inscription sur la liste.

Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

CAPACITE D'ACCUEIL

38 élèves (annuel)

RENTREE

Rentrée: 12 JANVIER 2026 (date à confirmer ultérieurement)

ANNEXE CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

Attendus	Critères	
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal	
	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit	
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer	
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe	
Aptitude en matière d'expression écrite et	Maîtrise du français et du langage écrit et oral	
orale	Pratique des outils numériques	
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables	
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure	
Capacités organisationnelles	Aptitude d'observation à s'organiser, à priorisé les activités, autonomie dans le travail	

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

ADMISSION EN IFAS Conformément aux arrêtés du 7 avril 2020 et du 5 février 2021

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans. Un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- 1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de guatre ans ;
- 2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débuter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

A compter de la date de confirmation d'admission par l'institut, les candidats disposent d'un délai de sept jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation.

L'admission définitive est subordonnée par :

- 1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant **d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- 2° <u>A la production, au plus tard le jour de la rentrée</u>, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit **les obligations d'immunisation et de vaccination prévues** le cas échéant par les dispositions du titre I^{er} du livre I^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.



Concernant le certificat médical de vaccinations :

- Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) : obligatoire
- Vaccination contre l'hépatite B : obligatoire
- Vaccination ROR (recommandé)

Compte tenu des délais à respecter entre les différentes vaccinations, nous vous invitons à faire vérifier AU PLUS TOT votre couverture vaccinale.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS FORMATION AIDE-SOIGNANT(E) - Entrée 12 JANVIER 2026



Conformément aux arrêtés du 22 octobre 2005 modifié, du 7 avril 2020 et 5 février 2021

Nom de Famille :	Nom d'Usage :	Prénoms :
Nationalité :	Date de naissance :	Age:
Lieu de naissance :	Département ou Pays :	
Adresse:		
Ville:	Code postal :	
Téléphone fixe :	Mobile:	Adresse e-mail:
Situation familiale : (entourez la mention utile	e) Célibataire – Marié(e) –Pacsé(e) – Concubin(e) – Veuf(v	e)
	VOTRE SITUATION AU MOMENT DE L'IN Cochez la case correspondante	ISCRIPTION
□ Lycéen	□ Classes préparatoires concours	☐ Études ou Formations universitaires ou supérieures
□ Salarié : □ CDD ou □ CDI	☐ Demandeur d'emploi	☐ Aucune activité
Je suis titulaire d'un diplôme permettant un allègemer □ DEAP Auxiliaire de Puériculture	nt de la formation : □ Bac ASSP	☐ Bac SAPAT
□ DEA Diplôme d'État d'Ambulancier	□ ADVF Titre professionnel d'assistante de vie aux famil	les 🗆 CAP AEPE Accompagnement Éducatif Petite Enfance
□ DARM Diplôme d'Assistante de Régulation Médicale	□ DEAS Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Soc	cial 🗆 ASMS Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des rer	nseignements mentionnés sur ce document et la conform	ité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes.
Fait à :	leSign	ature :
DOSSIER COMPLET LE :	SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L'IF	FAS: